

le pas pour la province de Québec; je dis que vous ne trouverez pas d'Anglo-saxons qui accepteront volontairement cette responsabilité, et qui se soumettront volontairement à ce que je considère être une violation des anciens droits accordés aux sujets anglais, droits reconnus depuis des siècles en Angleterre. Voilà mon avis; on le prendra pour ce qu'il vaut. Ne pouvons-nous pas avec plus de justesse être assimilés à ceux que l'on amenait de la Gaule, de la Germanie et de la Dacie pour les faire entrer dans les armées romaines et dans l'arène à Rome, mais qui n'étaient aucunement représentés dans les conseils de la république romaine. Tel est, à mon avis, l'état de chose que ce projet nous impose, et il nous rappelle les mots que le poète anglais met dans la bouche du gladiateur expirant dans l'arène:

He heard it, but he heeded not—his eyes
Were with his heart, and that was far
away;
He recked not of the life he lost nor prize,
But where his rude hut by the Danube lay,
There were his young barbarians all at
play.
There was their Dacian mother—he, their
sire,
Butchered to make a Roman holiday—
All this rush'd with his blood—shall he
expire
And unavenged? Arise! ye Goths, and glut
your ire!

Le spectacle qui nous est offert aujourd'hui par les conditions du plan qu'on nous propose, ressemble beaucoup plus à celui décrit dans ces vers qu'à l'histoire de Paul de Tarse. Monsieur l'Orateur, je dois offrir mes excuses à cette Chambre, mais c'est le privilège de tout membre de ce parlement d'exprimer ses opinions, et, rester muet après ce qui a été dit cet après-midi, ne conviendrait pas, parce que le silence équivaldrait dans un certain sens à un acquiescement. Bien que je puisse être dans une très petite minorité, et bien que je regrette extrêmement d'être obligé de différer d'opinion avec mes amis de ce côté-ci de la Chambre, et même avec tous les membres de cette Chambre, je réclame dans une question de cette grande importance le droit d'avoir mes convictions, et je me propose de les exprimer très ouvertement durant cette discussion.

L'hon. M. FOSTER: Monsieur l'Orateur, avant que le bill soit déposé, je voudrais poser une question à l'honorable premier ministre. Je crois avoir lu dans les journaux qu'il se faisait diverses négociations en vue de l'achat des vaisseaux de guerre, ou quelque chose signifiant à peu près cela. Je désire demander au premier ministre quelle vérité il y a dans ces nouvelles, et s'il y en a, en vertu de quelle autorité parlementaire le Gouvernement a agi. On nous a promis que l'on nous soumettrait une politique, et le Gouvernement ne peut

M. MONK.

certainement pas s'être substitué au Parlement ni avoir déjà fait des achats ou conclu des marchés.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): Le Gouvernement n'a fait aucun achat. Le Gouvernement a entamé des négociations avec les autorités impériales pour qu'elles nous cèdent un navire. Toute la question est sujette à l'approbation du Parlement et rien ne sera fait avant que le Parlement l'ait étudiée.

L'hon. M. FOSTER: L'honorable premier ministre déposera-t-il les documents afin que nous les ayons devant nous pendant cette discussion?

Sir WILFRID LAURIER: Dès que les négociations seront terminées, certainement.

(La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.)

QUESTIONS.

RENVOIS DU SERVICE DE L'INTERCOLONIAL.

M. SAMUEL SHARPE demande:

Combien d'hommes ont été congédiés du service sur l'Intercolonial, pendant chaque mois, depuis le 1er octobre 1908 jusqu'au 31 mars 1909?

L'hon. CHARLES MUYPHY (au nom du ministre des Chemins de fer et des Canaux): Nombre d'hommes congédiés du service du chemin de fer Intercolonial: janvier, 8; novembre, 11; décembre, 20; février, 5; mars, 11; total, 65.

M. SAMUEL SHARPE demande:

Combien d'hommes congédiés du service de l'Intercolonial depuis le 1er octobre 1908 jusqu'au 31 mars 1909 pourraient bénéficier des prescriptions du bill (n° 19) et auraient droit aux avantages qu'il confère si le paragraphe 2 du dit bill était retranché?

L'hon. CHARLES MURPHY (au nom du ministre des Chemins de fer et des Canaux): Aucun pendant cette période.

MILICE.

M. WORTHINGTON demande:

1. L'école royale d'instruction de Saint-Jean, Québec, offre-t-elle des facilités pour la pratique du tir? Dans l'affirmative, quelles sont-elles?
2. Quel a été le coût total de la salle d'exercices de Brandon, y compris le terrain?
3. Les quartiers pour les gens mariés et le corps de garde aux casernes de Winnipeg sont-ils terminés? Dans l'affirmative, quand l'ont-ils été?
4. Quel a été le coût total de chacune de ces constructions et quand ont-elles été habitées?
5. Des membres de la force permanente à Winnipeg retirent-ils encore des allocations en lieu de logement? Dans l'affirmative, combien, et quel est le chiffre de l'allocation?